

PREFET DU JURA

Service Départemental
d'Incendie et de Secours

Arrêté portant composition du jury
de l'unité d'enseignement de
« Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers »

Arrêté N° 780

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

OBJET : Composition d'un jury pour le Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers

- VU l'arrêté du 3 août 1999 modifié relatif au Brevet National de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
VU le décret n° 200-825 du 28 août 2000 modifié relatif à la formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers et portant organisation du Brevet National des Jeunes de Sapeurs-Pompiers,
VU l'arrêté du 28 août 2001 portant agrément des organismes formateurs des sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers,
VU l'arrêté du 10 octobre 2008 modifié relatif aux Jeunes Sapeurs-Pompiers,
SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura,

ARRETE

Article 1^{er} : Le jury d'examen du Brevet 2019 des Jeunes Sapeurs-Pompiers, se déroulera le **28 juin 2019 à 17h30** à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura.

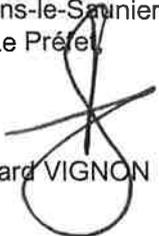
Le jury est composé comme suit :

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou un officier de sapeurs-pompiers le représentant (Président)	Monsieur le Commandant Thibaut NIDERLENDER
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant	Monsieur Patrick EBEL
Le médecin-chef du service d'incendie ou son représentant	Madame la Médecin Commandante Annabelle CARRON
Le Président de l'Union Départementale ou son représentant	Monsieur le Commandant Philippe HUGUENET
Un officier de sapeurs-pompiers professionnels	Monsieur le Lieutenant Hervé GROS
Un officier de sapeurs-pompiers volontaires	Monsieur le Commandant Alex DARNAND
Un formateur ayant participé à la formation	Madame la Caporale Angelica CUGNOD
Un examinateur	Monsieur l'Adjudant Wilfried DECKMIN

Article 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours et les membres du jury sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier, le
Le Préfet,

28 MAI 2019


Richard VIGNON

SDIS du Jura